



# GUIDE DE RECOMMANDATIONS

ÉDITION N°11 - MARS 2009

Mise en œuvre des systèmes  
de décoration (D3),  
d'imperméabilité de façade (I1 à I4)  
et d'entretien des ITE (classes K1/K2)  
pour le bâtiment

RETROUVEZ TOUT  
CORONA BÂTIMENT SUR  
[www.coronabâtiment.net](http://www.coronabâtiment.net)



La technique sur tous les tons

**GUIDE DE  
RECOMMANDATIONS  
DE MISE EN ŒUVRE DES SYSTEMES  
DE DECORATION (D3),  
D'IMPERMEABILITE DE FAÇADE (I1 A I4)  
ET D'ENTRETIEN DES ITE (CLASSES K1/K2)  
POUR LE BATIMENT**

**Edition N°11  
MARS 2009**

« Le présent document a pour objet d'informer notre clientèle sur les propriétés de nos produits. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et le résultat d'essais effectués avec un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou DTU en vigueur ; ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente ».

# SOMMAIRE

## PREAMBULE

### 1. DEFINITIONS ET TERMINOLOGIE

- 1.1. DEFINITION DES FONCTIONS DES REVETEMENTS
- 1.2. TERMINOLOGIE
- 1.3. CLASSEMENT

### 2. SUPPORTS CONCERNES

- 2.1. LES SUPPORTS NEUFS
- 2.2. LES SUPPORTS ANCIENS, NUS OU REVETUS
- 2.3. LES SUPPORTS PARTICULIERS
  - 2.3.1. Les supports crépis
    - 2.3.1.1. Les supports crépis minéraux
    - 2.3.1.2. Les supports crépis organiques
  - 2.3.2. Cas des supports revêtus d'un ancien revêtement d'imperméabilisation ou d'étanchéité
  - 2.3.3. Cas des supports pâte de verre, grès cérame
  - 2.3.4. Supports béton cellulaire
  - 2.3.5. Cas des plâtres extérieurs
    - 2.3.5.1. Mortier de plâtre de type « parisien »
    - 2.3.5.2. Les autres plâtres
  - 2.3.6 Cas des ITE
  - 2.3.7. Cas des autres supports

### 3. RECONNAISSANCE DES FONDS

### 4. TRAVAUX PREPARATOIRES

#### 4.1. PREPARATION DES SURFACES

- 4.1.1. Cas des supports neufs nus
- 4.1.2. Cas des supports anciens
  - 4.1.2.1. Cas des supports visés par le DTU 42.1
  - 4.1.2.2. Cas des supports anciens non visés par le DTU 42.1

#### 4.2. NETTOYAGES COMPLEMENTAIRES

#### 4.3. TRAVAUX D'IMPRESSION

#### 4.4. TRAITEMENT DES FISSURES ET MICROFISSURES

- 4.4.1. Cas des revêtements à vocation de décoration
- 4.4.2. Cas des systèmes d'imperméabilité
- 4.4.3. Cas des revêtements I4

#### 4.5. TRAITEMENT DES JOINTS DE PREFABRICATION OU DES JOINTS DE DILATATION

## **5. CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION DES SYSTEMES DE DECORATION ET D'IMPERMEABILITE**

### **5.1. CONDITIONS CLIMATIQUES D'APPLICATION**

- 5.1.1. Température ambiante
- 5.1.2. Température du support
- 5.1.3. Ensoleillement
- 5.1.4. Hygrométrie
- 5.1.5. Pluie
- 5.1.6. Brouillard
- 5.1.7. Vent
- 5.1.8. Remarques

### **5.2. CONDITIONS DE STOCKAGE SUR CHANTIERS**

### **5.3. DELAI DE REDOUBLEMENT DES COUCHES DE FINITIONS**

### **5.4. SECHAGE ET RETICULATION COMPLETE DES FINITIONS REVIMPEX**

### **5.5. CHOIX DES COLORIS**

### **5.6. CAS DES INTERIEURS DE BALCONS, LOGGIAS, SURFACES ABRITEES ET APPUIS DE FENETRE**

### **5.7. CAS DES VOILES DE BALCON**

### **5.8. REMARQUES**

## **6. SYSTEMES DE DECORATION ET D'IMPERMEABILITE CORONA BATIMENT**

### **6.1. SYSTEMES DE DECORATION D3**

### **6.2. SYSTEMES D'IMPERMEABILITE I1 à I4 (selon DTU 42.1)**

### **6.3. CHOIX DES SYSTEMES**

## **7. SURFACES DE REFERENCE - SURVEILLANCE ET RECEPTION DES TRAVAUX**

### **7.1. SURFACES DE REFERENCE**

### **7.2. SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

### **7.3. RECEPTION DES TRAVAUX**

## **8. QUALIFICATION DES ENTREPRISES ET ASSURANCES**

## **9. GARANTIES**

# PREAMBULE

Le présent document a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre de nos systèmes de DECORATION D3 et d'IMPERMEABILITE de I1 à I4, sur les supports usuels figurant dans nos documentations. Pour les supports particuliers ou non prévus, il est nécessaire de consulter les services techniques de **ICI PAINTS DECO FRANCE**, membre du groupe AKZONOBEL pour sa marque CORONA BATIMENT.

Les recommandations décrites dans le présent document doivent **IMPERATIVEMENT** être respectées par l'applicateur.

Le présent document ne s'applique que pour la mise en œuvre des produits CORONA BATIMENT sur les supports décrit dans le chapitre 2 « Supports concernés » et systèmes suivants :

• COROXAN :	DECORATION (D3)
-------------	-----------------

---

• CORACRYL C3 :	DECORATION (D3)
-----------------	-----------------

---

• REVIMPEX C5 :	DECORATION (D3)
-----------------	-----------------

---

• REVIMPEX 3001 :	DECORATION (D3)
-------------------	-----------------

---

• CORACRYL C3 :	IMPERMEABILITE (I1)
-----------------	---------------------

---

• REVIMPEX C5 :	IMPERMEABILITE (I1 à I4)
-----------------	--------------------------

---

• REVIMPEX TALOCHE :	IMPERMEABILITE (I1 à I4)
----------------------	--------------------------

---

• REVIMPEX 3001 :	IMPERMEABILITE (I1 à I4)
-------------------	--------------------------

# 1. DEFINITIONS ET TERMINOLOGIES :

Les définitions ci après s'appuient sur les normes NFT 36001, la norme XP T 34-722 document permettant de relier à la norme EN 1062-1 (T34-721-1), NF P 84-404 (Référence DTU 42.1) NF 74201 (Référence DTU 59-1) et sur certaines définitions propres à ICI Paints Déco France. Ces normes s'appliquent aux revêtements pigmentés ou non dont le liant est à base de polymères organiques et qui, appliqués sur une façade sont destinés à jouer pour cette façade un des rôles suivants :

- DECORATION
- IMPERMEABILITE

## 1.1. DEFINITIONS DES FONCTIONS DES REVETEMENTS :

### Décoration :

Le revêtement permet d'agrémenter ou d'embellir la façade en jouant plus ou moins sur l'aspect : couleur, brillance, granulométrie. Il s'agit en général de produits pigmentés filmogènes qui jouent aussi le rôle de protection superficielle.

### Imperméabilité :

Le revêtement permet au mur d'obtenir l'imperméabilité à l'eau de pluie requise pour son usage. La conservation de la fonction imperméabilité du revêtement dépend essentiellement de l'état et du comportement du support, fissures existantes ou à venir, dimensions des fissures, etc... Il s'agit en général de systèmes multicouches souples. Dans certains revêtements, la couche intermédiaire comporte une armature : voile tissé ou non, fibres.

## 1. 2. TERMINOLOGIE :

### Vocabulaire relatif au support :

#### Fond ou subjectile :

Support existant en l'état

#### Absorption d'eau :

Capacité d'un support à absorber une certaine quantité d'eau liquide

#### Fissures :

Ouvertures (discontinuités) linéaires du fond au tracé plus ou moins régulier, dont la largeur est comprise entre 0.2 et 2 mm (valeurs comprises), mesurées dans les conditions les plus défavorables.

#### Microfissures :

Ouvertures (discontinuités) linéaires du fond dont la largeur est inférieure à 0,2 mm, mesurées dans les conditions les plus défavorables. Dans le cas des enduits à base de liants hydrauliques, elles peuvent constituer un réseau.

**Faïençage :**

Réseau caractéristique d'ouvertures linéaires superficielles du fond, de très faible largeur, se présentant sous la forme de mailles irrégulières qui s'inscrivent généralement dans un carré n'excédant pas 20 cm de côté. Ce réseau n'intéresse les supports en béton ou les enduits à base de liants hydrauliques que pour une très faible épaisseur (1 mm environ) au voisinage de la surface.

**Lézardes-Crevasses :**

Ouvertures (discontinuités) dont la largeur dépasse 2 mm, mesurées dans les conditions les plus défavorables.

**Défauts de Type 1 (sur ITE) :**

L'enduit mince est en bon état (couche de base et de finition) mais l'aspect est altéré à cause des salissures atmosphériques, des rejaillissements, ou d'un fort encrassement dû au développement de micro-organismes et dont la présence reste marquée après lavage et décontamination (incrustation).

**Défauts de Type 2 (sur ITE) :**

Faïençage important du revêtement de finition n'atteignant pas la couche de base.

**Vocabulaire relatif au revêtement lui-même****Perméance à la vapeur d'eau :**

Capacité d'un matériau à laisser passer la vapeur d'eau. L'unité SI est le  $\text{kg/m}^2 \cdot \text{s} \cdot \text{Pa}$  mais dans la pratique on utilise le  $\text{g/m}^2 \cdot \text{h} \cdot \text{mmHg}$ .

**Perméabilité à la vapeur d'eau :**

Perméance d'un matériau d'une épaisseur d'un mètre.

**Fixation des fonds :**

Application d'une impression pénétrante sur des supports superficiellement pulvérulents.

**Régulation des fonds :**

Application d'une impression régulatrice à pouvoir d'absorption sur des supports superficiellement non pulvérulents, non glacés ou non sensibles à la détrempe à l'eau.

**Dilution :**

Adjonction d'eau ou de solvant miscible dans un produit afin d'obtenir les caractéristiques requises.

**Armatures :**

Fils, fibres, tissés ou non, rapportés ou incorporés dans un revêtement afin de renforcer ses propriétés mécaniques.

**Galon :**

Bande d'armature marouflée dans un revêtement pour des renforts localisés et sensiblement linéaires.

**Pontage :**

Pose d'un galon partiellement désolidarisé au droit d'une discontinuité, destiné à répartir les sollicitations dans le revêtement.

**Entoilage :**

Mise en place d'une armature continue lors de l'application d'un revêtement.

**Marouflage :**

Enrobage d'une armature dans une couche de revêtement encore frais avec pénétration de celui-ci dans l'armature.

**Vocabulaire relatif au revêtement en place :****Farinage :**

Altération consistant dans la libération sous l'action d'agents atmosphériques, de constituants à l'état de poudre fine peu adhérente.

**Commentaire 1 :** le farinage est dû le plus souvent à l'action de la pluie et des radiations UV du soleil.

**Commentaire 2 :** le farinage ne doit pas être confondu avec l'encrassement qui résulte essentiellement d'un apport externe de souillures en provenance soit du milieu ambiant, soit du subjectile, à l'exclusion de tout processus de dégradation interne.

**Friable :**

Un support sera dit « friable » s'il peut aisément être réduit en poussière (sous une faible action mécanique).

**Poreux :**

Un support sera dit « poreux » s'il présente de nombreux pores dans sa structure.

**Poudreux ou pulvérulent :**

Un support sera dit « poudreux » ou « pulvérulent » si sa surface est à l'état de poudre, l'épaisseur, la dimension des grains ou de la couche poudreuse étant inférieure à 0,1 mm.

**NB :** certaines anciennes peintures du type « PLIOLITE » (marque déposée) seront considérées comme poreuses et farinantes.

**Pelage :**

1- Altération caractérisée par les décollements partiels ou totaux d'une ou plusieurs des couches constitutives du feuillet, avec ou sans altération du subjectile.

2- Action de désolidariser un feuillet pelable de son support.

**Cloquage :**

Altération caractérisée par des déformations convexes du feuillet sous la forme de cloques, corrélatives au décollement d'une ou plusieurs des couches constitutives du feuillet.

**1.3. CLASSEMENT :**

Ce classement précise les critères à satisfaire pour les différentes classes d'aptitude à l'emploi, pour les systèmes de DECORATION et D'IMPERMEABILITE.

**MAINTIEN DE L'ASPECT EN DECORATION :****Classe D1 :**

Revêtement permettant de maintenir l'aspect d'origine du parement de la façade ou de lui donner un aspect différent.

**Classe D2 :**

Revêtement ayant une fonction décorative. Sont classés D2, tous les revêtements satisfaisant aux critères de la norme NF T 30-804.

**Classe D3 :**

Revêtement apportant une protection superficielle de nature à masquer le faïençage du support.  
Sont classés D3, tous les revêtements satisfaisant aux critères des normes NF T 30-700 et NF T 34-720.

**MAINTIEN DE L'ASPECT EN IMPERMEABILITÉ :**

Le classement ci-après s'appuie sur le critère fonctionnel qui est la résistance au passage de l'eau de pluie ainsi que sur la conservation des différentes propriétés (résistance au cloquage, à la fissuration et à l'arrachement notamment). Les essais correspondants sont décrits dans la norme expérimentale P 84-402.

Plus l'indice est élevé, plus le revêtement possède des caractéristiques élevées de résistance à la fissuration du fond.

Tous les revêtements doivent posséder les caractéristiques ci-après :

- Indice conventionnel de perméance à la vapeur d'eau. Produit appliqué sur le support :  
 $I = 40\text{g/m}^2.24\text{h}$  selon la norme P 84-402 paragraphe 3.4.2.
- Tenue au cloquage : pas de cloquage selon la norme P 84-402 paragraphe 3.4.3.
- Imperméabilité à l'eau : imperméable à l'eau pendant 7 jours, pas de trace d'humidité en sous-face lors de l'essai selon la norme P 84-402 chapitre 3.5.
- Adhérence (valeurs minimales) : éprouvettes A et B : 0.7 Mpa en rupture adhésive, 0.5 Mpa en rupture cohésive.

**Classe I1 :**

Revêtement s'accommodant de la microfissuration existante du support (< 0.2 mm).  
Sont classés I1, les produits présentant les valeurs minimales d'allongement à la fissuration progressive avant et après cycles de vieillissement et aux températures de 23°C et -10°C.  
Moyenne des 3 éprouvettes par température et type de conditionnement : > ou = 0.3 mm avec aucune valeur < 0.2 mm.

**Classe I2 :**

Revêtement s'accommodant de la fissuration existante du support ne dépassant pas 0.5 mm.  
Sont classés I2, les produits présentant les valeurs minimales d'allongement à la fissuration progressive avant et après cycles de vieillissement et aux températures de 23°C et -10°C.  
Moyenne des 3 éprouvettes par température et type de conditionnement : > ou = 0.7 mm avec aucune valeur < 0.5 mm.

**Classe I3 :**

Revêtement s'accommodant des fissures du support existantes et à venir ne dépassant pas 1 mm.  
Sont classés I3, les produits présentant les valeurs minimales d'allongement à la fissuration instantanée avant et après cycles de vieillissement et aux températures de 23°C et -10°C.  
Moyenne des 3 éprouvettes par température et type de conditionnement : > ou = 1.3 mm avec aucune valeur < 1 mm.

**Classe I4 :**

Revêtement s'accommodant des fissures du support existantes et à venir ne dépassant pas 2 mm. Sont classés I4, les produits présentant les valeurs minimales d'allongement à la fissuration instantanée avant et après cycles de vieillissement et aux températures de 23°C et -10°C.

Moyenne des 3 éprouvettes par température et type de conditionnement : > ou = 2.5 mm avec aucune valeur < 2 mm.

**ENTRETIEN DE L'ISOLATION THERMIQUE :**

Les travaux d'entretien des ITE consistent à utiliser des revêtements en feuil mince ou semi épais destinés exclusivement, après nettoyage et décontamination du parement de l'ETICS, à lui donner l'aspect décoratif d'une finition neuve.

**Classe K1 :**

Correspond aux défauts de type I, c'est-à-dire que l'enduit mince (couche de base et finition) est en bon état mais dont l'aspect s'est altéré à cause de salissures atmosphériques, de rejaillissements, ou d'un fort encrassement dû notamment au développement de micro-organismes et dont la présence reste marquée après lavage et décontamination (incrustation).

**Classe K2 :**

Correspond aux défauts de type II, c'est-à-dire que le support présente un faïençage important du revêtement de finition n'atteignant pas la couche de base.

## 2. SUPPORTS CONCERNES :

Nos systèmes de DECORATION et d'IMPERMEABILITE s'appliquent sur les principaux types de supports rencontrés dans le bâtiment, et traités ci-après.

### 2.1. LES SUPPORTS NEUFS :

- Dans tous les cas, les supports neufs, durs, sains, compacts et secs doivent être conformes à ceux décrits dans les DTU 59.1 (travaux de peinture du Bâtiment) ou DTU 59.2 (travaux de RPE sur bétons et enduits à base de liants hydrauliques).
- Les bétons seront conformes aux DTU 23.1 et DTU 22.1.
- Les enduits ou mortiers à base de liants hydrauliques conformes au DTU 26.1 ou bénéficiant d'un certificat du CSTB que l'applicateur communiquera à ICI Paints Déco France pour examen avant toute application.
- Les fibres ciments.
- Les briques de terre cuite prête à maçonner, à joint plat au nu de la paroi extérieure, conformes au DTU 20.11.
- La pâte de verre, le grès cérame, le béton cellulaire et mortier plâtre " Parisien".

**Dans le cas de supports neufs, seuls les Systèmes ou Procédés de DECORATION peuvent être appliqués.**

**En dehors des supports non cités dans les DTU 59.1, 59.2 et 42.1, nous consulter.**

### 2.2. LES SUPPORTS ANCIENS, NUS OU REVETUS (FACADES EN SERVICE) :

En fonction de leur ancienneté et des conditions climatiques (soleil, gel, pluie, atmosphères agressives...) les supports et revêtements anciens peuvent présenter des altérations du type friabilité, poudrage, farinage, manque d'adhérence, etc...

La mise en conformité de ces supports avec les DTU 59.1, 59.2 et 42.1 et règles professionnelles Mortier Plâtre type Parisien " sera nécessaire préalablement à tous les travaux de préparation des fonds et d'application de nos systèmes de DECORATION et d'IMPERMEABILITE.

Dans le cas d'altérations plus importantes telles que décollements, cloquages de l'enduit à base de liants hydrauliques, etc..., il sera nécessaire d'avoir recours aux techniques du gros œuvre.

Ceci est particulièrement important lorsque la reconnaissance préalable des fonds mettra en évidence des vices de construction, de conception, d'appréciation de la résistance du sol, de détérioration des matériaux constituant le subjectile, etc...

qui pourraient provoquer des fissures à développement anormalement important qui ne sauraient être traitées avec nos systèmes de DECORATION et d'IMPERMEABILITE.

#### **Par exemple :**

Les enduits éclatés ou décollés seront repris, soit selon les règles éditées par le DTU 26.1, soit avec des mortiers appropriés. Les défauts de surface millimétriques seront rattrapés avec des enduits de ragréage adaptés.

Le traitement des épaufrures et des éclatements du support (notamment ceux dus à la poussée des fers à béton) ainsi que les travaux de scellement et rebouchage des reprises de bandes seront réalisés avec des mortiers de ragréage appropriés. Les fers à béton seront préalablement repoussés et passivés.

Les reprises des bétons bullés et les nids de gravillons, les rebouchages des parties cavernes, les rattrapages des enduits seront réalisés avec des mortiers de ragréage adaptés.

## **2.3. LES SUPPORTS PARTICULIERS :**

### **2.3.1. LES SUPPORTS CREPIS :**

Aucun système REVIMPEX (C5, 3001 ou TALOCHE) ne peut être appliqué en I4 sur ces supports ainsi que les systèmes REVIMPEX TALOCHE de I1 à I4.

#### **2.3.1.1. LES SUPPORTS CREPIS MINERAUX (type finition tyrolienne) :**

Ces supports sont assimilés à des supports minéraux traditionnels. La consommation des produits utilisés sur ces supports sera majorée en fonction du relief. La surface de référence permettra de déterminer le coefficient de majoration.

#### **2.3.1.2. LES SUPPORTS CREPIS ORGANIQUES (RSE) (RPE) :**

Dans tous les cas, l'adhérence de l'ancien revêtement doit être vérifiée par une étude préalable, selon les règles du DTU 42.1, afin de reconnaître son aptitude à recevoir l'un des systèmes de ICI Paints Déco France.

Les systèmes REVIMPEX TALOCHE (I1, I2, I3, I4) ne pourront pas être appliqués sur ce type de support sans décapage.

Les systèmes CORACRYL C3 I1 (procédé N°2), REVIMPEX 3001 I1 (procédé N°2), REVIMPEX C5 I1 (Procédé N°2) pourront être appliqués sur ce type de support selon les règles du DTU 42.1.

### **2.3.2. CAS DES SUPPORTS REVETUS D'UN ANCIEN REVETEMENT D'IMPERMEABILITE OU D'ETANCHEITE (épaisseur > 300 microns) :**

Ne pourront être appliqués sur ces supports que les procédés N°2 des systèmes de classe I1 et D3 CORACRYL C3, REVIMPEX C5 et REVIMPEX 3001.

**Ne pas appliquer COROXAN sur ces supports.**

Dans tous les cas, l'adhérence de l'ancien revêtement doit être vérifiée afin de reconnaître son aptitude à recevoir l'un des systèmes ICI Paints France Déco France.

L'adhérence sera vérifiée selon les méthodes décrites dans le DTU 42.1 (cas des systèmes d'imperméabilité) et DTU 59.1 (cas des systèmes Décoration)

### **2.3.3. CAS DES SUPPORTS PATE DE VERRE - GRES CERAME :**

Tous les systèmes CORACRYL C3, REVIMPEX C5, REVIMPEX 3001, REVIMPEX TALOCHE pourront être appliqués sur ces supports avec l'impression Op nf.

Dans tous les cas, la tenue de la pâte de verre et/ou grès cérame doit être vérifiée afin de reconnaître son aptitude à recevoir l'un des systèmes ICI Paints Déco France selon la méthode d'adhérence par plots, décrite dans le DTU 42.1.

### **2.3.4. SUPPORTS BETON CELLULAIRE (non visé par le DTU 42.1) :**

Nos systèmes de DECORATION et d'IMPERMEABILITE peuvent être appliqués sur ce support, à condition que la maçonnerie soit réalisée en panneaux de Béton Cellulaire.

Il sera nécessaire d'assurer l'imperméabilité entre maçonnerie porteuse et dalles de Béton Cellulaire à l'aide de mastics appropriés.

Nos systèmes de DECORATION et d'IMPERMEABILITE sont proscrits sur les maçonneries constituées de blocs de Béton Cellulaire.

#### **2.3.5. CAS DU MORTIER PLATRE DE TYPE ( PARISIEN) :**

Voir précisions dans la nouvelle édition du DTU 42/1 édition de Nov. 2007 chapitre Domaine d'application.

##### **2.3.5.1. PLATRE PARISIEN :**

Sur ce support La société ICI Paints France ne propose pas de systèmes d'IMPERMEABILITE et de DECORATION.

##### **2.3.5.2. LES AUTRES PLATRES :**

Sur les supports du type PROJEX, etc...., la société ICI Paints Déco France ne propose pas de systèmes d'IMPERMEABILITE et de DECORATION.

#### **2.3.6. ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR :**

Ce support est régi par les règles professionnelles de Décembre 2004 pour l'entretien et la rénovation de systèmes d'isolation thermique extérieure « ETICS ».

Sur ce support, CORONA BATIMENT propose un système d'entretien K1 et K2 correspondant aux pathologies I et II et dont la formulation est en adéquation avec les règles ETICS.

#### **2.3.7. CAS DES AUTRES SUPPORTS :**

Nous entendons par « autres supports » tous les supports non présentés dans le présent cahier des charges, qu'ils soient peints ou non. Ces supports seront soumis à notre service technique afin de déterminer s'ils sont aptes à recevoir un de nos systèmes de DECORATION et d'IMPERMEABILITE.

## **3. RECONNAISSANCE DES FONDS**

Pour tous les systèmes mentionnés dans le présent document, les supports doivent obligatoirement faire l'objet d'une reconnaissance préalable qu'ils soient neufs, anciens, nus ou revêtus. Cette reconnaissance des fonds pour les systèmes d'imperméabilité > ou = 500 m<sup>2</sup> sera réalisée dans le cadre de l'étude préalable en conformité avec le DTU 42.1, pour les supports anciens, nus ou revêtus.

Pour les surfaces < à 500 m<sup>2</sup> et pour les systèmes d'imperméabilité ou de décoration D3, quelque soit la surface, cette opération sera effectuée par l'Applicateur, qui pourra, sur sa demande, être assisté par un représentant de ICI Paints Déco France. Cette reconnaissance permettra de déterminer les travaux préparatoires et le procédé retenu.

## 4. TRAVAUX PREPARATOIRES

Les travaux préparatoires spécifiquement adaptés à l'état et à la nature du support concerné, seront exécutés conformément aux DTU 59.1, 59.2, 42.1 et règles professionnelles ETICS de Décembre 2004 selon les systèmes retenus.

### 4.1. PREPARATION DES SUPPORTS :

#### 4.1.1. CAS DES SUPPORTS NEUFS, NUS :

Les supports neufs seront traités conformément aux DTU 59.1 et 59.2 et égrenés, brossés et époussetés soigneusement. Si le brossage ne suffit pas à éliminer les parties poudreuses, il est conseillé d'effectuer un lavage manuel ou mieux un lavage sous pression.

Pour les supports neufs (moins de 2 ans) il est préférable d'utiliser des systèmes de DECORATION.

#### 4.1.2. CAS DES SUPPORTS ANCIENS :

Si le support est nu, on procédera comme dans le cas 4.1.1.

##### 4.1.2.1. CAS DES SUPPORTS ANCIENS VISES PAR LE DTU 42.1 :

Si le support est revêtu, on procédera comme indiqué dans le DTU 42.1 au chapitre «Préparation des supports» .

##### —> Cas d'un ancien revêtement organique :

En l'absence d'une étude préalable (voir DTU 42.1), le décapage des anciens revêtements organiques (film mince, RPE, RSE, revêtement d'imperméabilité) est obligatoire.

Il faut remettre à nu le support, soit par ponçage mécanique et lavage soigné, soit par lavage sous pression ou encore un décapage mécanique (sablage), thermique (brûlage), ou chimique suivi d'un nettoyage adapté (suivre les recommandations du fabricant de décapant chimique).

Tous les produits résiduels de décapage devront être éliminés (**paraffine ou autres**).

**Il est essentiel de veiller à enlever toute trace de décapant ou d'en supprimer toute action par des moyens appropriés (Norme NF T 36.001 de Juin 1988).**

Nota : Des migrations de résidus de décapants peuvent entraîner des altérations (encrassement localisé, salissures de surface) et/ou des désordres plus particuliers tels que des décollements.

Dans tous les cas, il faudra examiner si les fonds à traiter sont suffisamment résistants pour supporter ces traitements.

##### 4.1.2.2. CAS DES SUPPORTS ANCIENS NON VISES PAR LE DTU 42.1 :

Si le revêtement existant présente une bonne adhérence confirmée par l'étude préalable, il faut procéder à un lavage et si nécessaire à l'élimination des parties farinantes ou grasses, soit à l'eau claire, soit à l'eau additionnée d'une lessive ou d'un détergent approprié, dont la compatibilité avec le système ou produit aura été vérifiée par l'Applicateur.

#### 4.1.3. CAS DE L'ISOLATION THERMIQUE :

Pour l'entretien des ITE, une étude préalable doit être réalisée telle que définie dans les règles professionnelles ETICS de Décembre 2004.

## 4-2 NETTOYAGES COMPLEMENTAIRES

Très souvent, sur des supports anciens ou revêtus, des nettoyages complémentaires sont nécessaires. En cas de présence de micro-organismes (mousses, champignons, algues, lichens) on procédera à un traitement approprié avec la solution de désinfection des fonds COROCIDE FW.

En cas de salissures importantes, notamment industrielles, il sera nécessaire d'effectuer un lavage haute pression avec un détergent suivi d'un rinçage à l'eau claire. Dans certains cas, un nettoyage préalable avec un solvant adéquat devra être effectué (consulter les services techniques de ICI Paints Déco France).

#### 4.3. TRAVAUX D'IMPRESSION :

Sur tous les supports neufs ou anciens, nus ou revêtus, convenablement préparés comme indiqué précédemment et **après séchage complet des fonds**, on procédera à l'application de la couche d'impression la mieux adaptée à l'état d'origine du fond.

FONDS SYSTEMES	SAINS, SOLIDES ET NON PULVERULENTS	POREUX ET/OU POUDREUX
COROXAN SI	<b>Sur fonds lisses minéraux :</b> IMPRESSION OP nf ou REVIMPRINT <b>Sur fonds structurés :</b> (Crépi – Enduit tyrolien) 1 Couche diluée avec 20 à 25% eau consulter la Fiche Technique	CORIMPRYL 2-10 + IMPRESSION OP nf ou REVIMPRINT
CORACRYL C3	<b>Sur fonds lisses minéraux et fonds minéraux à relief (crépi de ciment tyrolien, ciment projeté...) :</b> IMPRESSION OP nf ou REVIMPRINT <b>Sur RPE, RSE, anciennes impers ou entretien d'ITE :</b> 1 couche diluée à 5 ou 10% d'eau de CORACRYL C3 consulter la Fiche Technique	CORIMPRYL 2-10 + IMPRESSION OP nf ou REVIMPRINT
REVIMPEX C5	<b>Sur fonds lisses minéraux :</b> IMPRESSION OP nf ou REVIMPRINT <b>Sur RPE ou ancien RSE ou anciens impers:</b> REVIMPEX C5 dilué à 25% eau <b>Autres cas :</b> consulter la Fiche Technique	CORIMPRYL 2-10 + IMPRESSION OP nf ou REVIMPRINT <b>Autres cas :</b> consulter la Fiche Technique
REVIMPEX 3001	<b>Sur fonds lisses minéraux :</b> IMPRESSION OPnf ou REVIMPRINT <b>Sur RPE ou ancien RSE ou anciens impers:</b> REVIMPEX 3001 dilué à 25% eau Autres cas : consulter la Fiche Technique	CORIMPRYL 2-10 + IMPRESSION OP nf ou REVIMPRINT <b>Autres cas :</b> consulter la Fiche Technique
REVIMPEX TALOCHÉ	IMPRESSION OP nf ou REVIMPRINT	CORIMPRYL 2-10 + IMPRESSION OP nf ou REVIMPRINT

Remarques :

- Les prescriptions d'emploi des différentes impressions recommandées sont données dans les fiches techniques.
- Dans le cas où le fond est peint avec une ancienne peinture du type « peinture à la PLIOLITE », utiliser exclusivement et préalablement l'IMPRESSION OP nf.

#### **4.4. TRAITEMENT DES FISSURES ET MICROFISSURES :**

Nous n'envisagerons ici que des moyens de traitement des fissures dont l'ouverture maximale entre lèvres est de 20/10<sup>èmes</sup> de mm, mesurées dans les conditions les plus défavorables.

Au cas où le bâtiment à rénover présenterait des fissures d'ouvertures supérieures, il faudrait faire appel à des spécialistes du gros œuvre qui devront déterminer les modes de réparation appropriés. Plusieurs types de traitement sont envisagés selon l'ouverture entre lèvres des fissures identifiées.

##### **4.4.1. CAS DES REVETEMENTS A VOCATION DECORATION :**

De par leur nature, ces systèmes ne peuvent s'appliquer que sur des supports non microfissurés et non fissurés. Dans le cas de microfissures très localisées, dont la longueur totale ne dépasse pas 1 mètre linéaire par surface de l'élément de référence, il sera nécessaire de reprendre celles-ci avec un mastic Acrylique SNJF pour les systèmes COROXAN, CORACRYL C3 D3, REVIMPEX 3001 D3 et REVIMPEX C5 D3.

**N'appliquer ces systèmes qu'après séchage complet des fonds et des produits de traitement des fonds.**

##### **4.4.2. CAS DES SYSTEMES D'IMPERMEABILITE :**

Procéder au nettoyage de la façade en éliminant toutes les poussières ou impuretés se trouvant entre les lèvres de la fissure.

Appliquer, si nécessaire la solution de désinfection des fonds : COROCIDE FW.

Plusieurs types de traitement sont envisagés selon l'ouverture entre lèvres des fissures identifiées :

##### **Systèmes de classe I1 - CORACRYL C3, REVIMPEX C5, REVIMPEX 3001 ou REVIMPEX TALOCHE :**

Ce procédé étant limité à des fissurations inférieures à 0.2mm, le support, après nettoyage adéquat, recevra l'impression adaptée. Après séchage, les fissures seront « pochonnées » avec du CORACRYL C3, REVIMPEX 3001 ou REVIMPEX C5.

##### **Systèmes de classes I2 à I4 - REVIMPEX TALOCHE :**

Trois types de traitement sont envisagés selon l'ouverture entre lèvres des fissures identifiées.

##### **1. - Traitement par bourrage au REVIMPEX INTERMEDIARE ou REVIMPEX C5 des fissures n'excédant pas une ouverture entre lèvres de 0.5 mm, mesurées dans les conditions les plus défavorables :**

Appliquer l'impression préconisée sur l'ensemble du support en la laissant bien pénétrer dans la fissure.

Après séchage de l'impression, faire pénétrer dans la fissure, à la brosse et à refus, la finition REVIMPEX C5 ou REVIMPEX INTERMEDIARE (I2 ou I3/I4). Renouveler l'opération plusieurs fois si nécessaire de manière à bien colmater la fissure et atténuer les problèmes de retrait.

##### **2. - Traitement par masticage des fissures d'une ouverture entre lèvres de 0.5 à 1mm, mesurées dans les conditions les plus défavorables :**

Pour les préparations, procéder comme précédemment, puis après séchage complet de l'impression préconisée, obturer la fissure avec du mastic acrylique SNJF et lisser à la spatule en appuyant pour bien faire adhérer le mastic sur le bord des lèvres de la fissure, en tenant compte du retrait éventuel du mastic. (Séchage 48h minimum jusqu'à 72h selon l'épaisseur. Durée allongée par temps frais et humide.)

### **3. - Traitement par masticage des fissures supérieures à 1mm et inférieures à 2mm, mesurées dans les conditions les plus défavorables :**

- Ouvrir au préalable la fissure sur une largeur de 10mm et une profondeur de 15mm.
- Procéder au nettoyage de la façade en éliminant toutes les poussières ou impuretés se trouvant entre les lèvres de la fissure. Appliquer si nécessaire notre solution de désinfection des fonds COROCIDE FW.
- Appliquer l'Impression préconisée sur l'ensemble du support en la faisant bien pénétrer dans la fissure.
- Appliquer le fond de joint en mousse de polyéthylène qui permet le libre travail du mastic.
- Obturer la fissure avec du mastic acrylique SNJF et lisser avec une spatule en appuyant pour bien faire adhérer le mastic sur les bords des lèvres de la fissure.

Laisser tirer le produit pendant au moins 48h et compenser le retrait avec un complément de mastic. Tout traitement de fissures doit être recouvert par les procédés, REVIMPEX C5, REVIMPEX 3001 ou REVIMPEX TALOCHE.

- Après séchage (1 semaine minimum, durée allongée par temps frais et humide), appliquer, sur le traitement de la fissure, 3 couches de REVIMPEX C5 ou de REVIMPEX 3001 à 400 g/m<sup>2</sup> par couche, ou 2 couches de REVIMPEX INTERMEDIARE I3/I4 ou REVIMPEX TALOCHE. Attendre 24h minimum après application de chacune des couches.

Attention : En ce concerne les fissures d'acrotères, celles-ci devront de plus être traitées par pontage avec la toile CORARMUR nf.

#### **4.4.3. CAS DES REVETEMENTS I4 :**

Le traitement des fissures sera le même que celui défini dans le paragraphe 4.4.2. Ces revêtements doivent être constitués d'une ARMATURE rapportée marouflée dans le revêtement d'imperméabilité.

### **4.5. TRAITEMENT DES JOINTS DE PREFABRICATION (lourde ou légère) OU DES JOINTS DE DILATATION :**

Se reporter au DTU 42.1.

# 5. CONDITIONS GENERALES D'APPLICATION DES SYSTEMES DE DECORATION ET D'IMPERMEABILITE :

## 5.1. CONDITIONS CLIMATIQUES D'APPLICATION :

### 5.1.1. TEMPERATURE AMBIANTE :

La formation des films de dispersion par coalescence est, entre autres facteurs, influencée par la température. La formation des films en phase solvant, séchant physiquement ou chimiquement, peut aussi être influencée par la température. Les systèmes de DECORATION et d'IMPERMEABILITE ne doivent pas être appliqués par des températures inférieures à +5°C ou supérieures à 35°C. Au delà de cette température, des phénomènes de reprise pourraient apparaître et nuire à l'esthétique de l'édifice.

### 5.1.2. TEMPERATURE DU SUPPORT :

Le support ne devra pas être à une température inférieure à la température ambiante extérieure telle que celle-ci provoquerait une condensation de l'humidité ambiante. Le support ne doit en aucun cas dépasser une température de +35°C. D'autre part, il est exclu d'appliquer sur des supports condensants, humides, gelés ou encore givrés.

### 5.1.3. ENSOLEILLEMENT :

Afin de diminuer les risques de reprises, il faut éviter au maximum l'application lorsque le support est directement exposé au soleil. Ceci est particulièrement vrai dans la partie Sud de la France en période estivale.

### 5.1.4. HYGROMETRIE :

Ne pas appliquer les systèmes de DECORATION et d'IMPERMEABILITE lorsque l'humidité relative est supérieure à 80%.

### 5.1.5. PLUIE :

Il est exclu d'appliquer les finitions de DECORATION et d'IMPERMEABILITE ainsi que les Impressions par temps de pluie. De même, il est recommandé d'interrompre ou de ne pas entreprendre l'application par menace de pluie afin d'éviter l'action prématurée de l'eau sur le revêtement fraîchement appliqué. Une protection par bâchage est toujours recommandée.

### 5.1.6. BROUILLARD :

La présence de brouillard a pour origine une hygrométrie élevée et donc, il est recommandé de ne pas appliquer ou de poursuivre l'application en présence de brouillards importants, en particulier à la fin de l'automne et au début du printemps. Dans de nombreuses régions, il est conseillé de tenir compte de ces recommandations car les brouillards matinaux et de fin de journée sont particulièrement redoutables pour la mise hors d'eau et le séchage des revêtements en phase aqueuse.

### 5.1.7. VENT :

Il faut éviter l'application par vent fort; Par exemple, un vent chaud et sec provoquera des phénomènes de reprise lors de l'application sur grands panneaux. Une protection par bâchage est toujours recommandée.

### 5.1.8. REMARQUES :

Nous recommandons aux applicateurs, dans la mesure de possible, de programmer les chantiers entre mars et novembre, de façon à assurer un séchage correct de nos systèmes;

Une organisation de chantier de type « CASCADE » permettra de réduire les risques d'apparition de phénomènes de reprise.

**Des conditions particulières sont définies pour le REVIMPEX TALOCHE, consulter la Fiche Technique.**

## 5.2. CONDITIONS DE STOCKAGE SUR CHANTIERS :

Dans tous les cas, les finitions COROXAN, CORACRYL C3, REVIMPEX C5, REVIMPEX 3001 et REVIMPEX TALOCHE, doivent être stockées à l'abri du gel (produits en phase aqueuse), et des fortes chaleurs (ne pas dépasser 35°C), conformément aux Fiches Techniques.

Dans le cas du REVIMPEX TALOCHE, en plus des conditions de stockage, des conditions spécifiques d'utilisation sur chantier sont imposées (voir Fiche Technique).

## 5.3. DELAI DE REDOUBLEMENT DES COUCHES INTERMEDIAIRES OU DE FINITION :

A 20°C et 65% d'humidité relative, les finitions sont redoublables après un minimum de 24h. Ce délai de recouvrement doit être allongé lorsque la température extérieure est inférieure à +10°C ou que le degré d'hygrométrie augmente.

Cas de toutes les finitions REVIMPEX et REVIMPEX INTERMEDIAIRE I2 ou I3/I4 :

Il faudra toujours tenir compte des conditions climatiques sur le chantier pendant l'application de la première couche et pendant la période de temps s'écoulant avant un éventuel redoublement. Avant réticulation totale, le film reste poissant bien que parfaitement coalescé. L'application d'une 2<sup>ème</sup> couche est alors possible.

## 5.4. SECHAGE ET RETICULATION COMPLETE DES SYSTEMES REVIMPEX :

Les performances des systèmes CORACRYL C3, REVIMPEX C5, REVIMPEX 3001, REVIMPEX TALOCHE sont liées à l'utilisation de résines acryliques modifiées qui réticulent sous l'action de la lumière solaire. Par conséquent, la réticulation du film sera d'autant plus rapide que le rayonnement solaire sera plus intense. La réticulation de surface pourra s'étaler de quelques jours à plusieurs mois dans les conditions les plus difficiles (ensoleillement faible et conditions climatiques néfastes, c'est-à-dire pluies, brouillard, etc..., de même sur façades nord, cours intérieures, etc...).

De part son mode de séchage, une surface traitée ne recevant pas la lumière solaire ne pourra réticuler.

L'ensemble des performances annoncées ne sera donc complètement atteint que lorsque le film sera totalement réticulé en surface.

## 5.5. CHOIX DES COLORIS :

Les finitions COROXAN, CORACRYL C3, REVIMPEX C5, REVIMPEX 3001, REVIMPEX TALOCHE sont disponibles en bases dans le système à teinter CORONA BATIMENT à partir du NUANCIER « COROCOLOR FACADES 339 » Plusieurs centaines de teintes sont réalisables à partir de ces bases.

**Les teintes dites foncées devront être réservées aux surfaces faiblement exposées (expositions NORD, EST, etc...).**

Une teinte sera dite foncée si sa réflectance Y dans le domaine visible alpha V est inférieure à 35%.

Dans ce cas, elle n'est pas garantie par le DTU 42.1 ou 59/1 (consulter le nuancier

« COROCOLOR FACADES.339 », pour le système de références utilisé).

Cette exigence est d'autant plus importante que le système choisi a une faible tenue à la fissuration.

## **5.6. CAS DES INTERIEURS DE BALCONS, LOGGIAS, SURFACES ABRITEES ET APPUIS DE FENETRES :**

Ces surfaces ne sont pas visées par le DTU 42.1.

Elles ne peuvent être traitées qu'en COROLITH 2, COROLITH O, RAVACRYL MAT ou COROXAN.

## **5.7. CAS DES VOILES DE BALCON :**

Ces surfaces ne sont pas visées par le DTU 42.1.

Pour traiter ces surfaces, il faudra s'assurer de la bonne étanchéité des dalles et des voiles de balcons. Le traitement à mettre en œuvre sur ces parties sera le même que le système proposé sur la façade considérée.

## **5.8. REMARQUES :**

Les soubassements devront être traités jusqu'à 30 centimètres minimum à partir du sol avec deux couches de COROLITH 2 sur l'IMPRESSION OP nf ou REVIMPRINT.

Dans le cas où les supports sont sujets à des remontées capillaires, il conviendra de traiter ce support pour en éliminer les origines.

## 6. SYSTEMES DE DECORATION ET D'IMPERMEABILITE :

Les systèmes faisant l'objet de ce document sont décrits dans les tableaux synoptiques ci-dessus, pour les supports type mortier de ciment finement taloché (selon Norme P 84-403).

### 6.1. SYSTEMES DE DECORATION D3 :

SYSTEMÈME	NORME AFNOR NF P 84-403	NORMES NF EN 1062-1/ XP T 34- 722	TENUE à la fissuration Défauts en partie courante selon normes NFP 84403 et 34722	IMPRESSION ET FINITION
<b>DÉCORATION</b>	<b>D3</b>	<b>E4 V2 W2 A1</b>	<b>SANS</b>	2 couches à 250 g/m <sup>2</sup> <b>COROXAN</b> sur <b>IMPRESSION OP nf</b> ou <b>REVIMPRINT</b>
				1 couche à 450 g/m <sup>2</sup> <b>CORACRYL C3</b> sur <b>IMPRESSION OP nf</b> ou <b>REVIMPRINT</b> (Procédé N°1) (*)
				1 couche de <b>CORACRYL C3</b> dilué à 5 à 10% d'eau à 250 g/m <sup>2</sup> + 1 couche de <b>CORACRYL C3</b> à 450 g/m <sup>2</sup> (Procédé N°2) (*)
				1 couche à 300 g/m <sup>2</sup> <b>REVIMPEX 3001</b> sur <b>IMPRESSION OP nf</b> ou <b>REVIMPRINT</b> (Procédé N°1)
				1 couche de <b>REVIMPEX 3001</b> dilué à 25% d'eau à 100g/m <sup>2</sup> + 1 couche <b>REVIMPEX 3001</b> à 300 g/m <sup>2</sup> (Procédé N°2)
				1 couche à 400 g/m <sup>2</sup> <b>REVIMPEX C5</b> sur <b>IMPRESSION OP nf</b> ou <b>REVIMPRINT</b> (Procédé N°1)
				1 couche de <b>REVIMPEX C5</b> dilué à 25% d'eau à 100g/m <sup>2</sup> + 1 couche à 400 g/m <sup>2</sup> <b>REVIMPEX C5</b> (Procédé N°2)

## 6.2. SYSTEMES D'IMPERMEABILITE I1 à I4 : CORIMPEX C2, REVIMPEX C5, REVIMPEX MAT et REVIMPEX TALOCHE :

Techniques courantes conformément au DTU 42.1

NORME AFNOR NF P 84-403	NORME NF EN 1062 -1 / XPT 34 722	TENUE à la fissuration Défauts en partie courante selon normes NFP 84403 et 34722	IMPRESSION ET FINITION	Epaisseur sèche Théorique minimale des systèmes (1)
IMPERMÉABILITÉ I1	E4 V2 W2 A2	0.2 mm	1 couche <b>IMPRESSION OP nf</b> (250 g/m <sup>2</sup> ) ou <b>REVIMPRINT</b> (250 g/m <sup>2</sup> ) + 1 couche <b>CORACRYL C3</b> (450 g/m <sup>2</sup> ) (Procédé N°1) (*)	0.24 mm
			1 couche <b>CORACRYL C3</b> dilué à 5 à 10 % d'eau à 250 g/m <sup>2</sup> + 1 couche <b>CORACRYL C3</b> à 450g/m <sup>2</sup> (Procédé N°2) (*)	0.24 mm
			1 couche <b>IMPRESSION OP nf</b> (250 g/m <sup>2</sup> ) ou <b>REVIMPRINT</b> (250 g/m <sup>2</sup> ) + 1 couche <b>REVIMPEX TALOCHE</b> (1750g/m <sup>2</sup> ) (2)	0.74 mm
			1 couche à 300 g/m <sup>2</sup> <b>REVIMPEX 3001</b> sur <b>IMPRESSION OP nf</b> ou <b>REVIMPRINT</b> (Procédé N°1) (*)	0.25 mm
			1 couche de <b>REVIMPEX 3001</b> dilué à 25% d'eau à 100g/m <sup>2</sup> + 1 couche <b>REVIMPEX 3001</b> à 300 g/m <sup>2</sup> (Procédé N°2) (*)	0.24 mm
			1 couche à 400 g/m <sup>2</sup> <b>REVIMPEX C5</b> sur <b>IMPRESSION OP nf</b> ou <b>REVIMPRINT</b> (250 g/m <sup>2</sup> ) (Procédé N°1) (*)	0.245 mm
			1 couche de <b>REVIMPEX C5</b> diluée à 25% d'eau à 100g/m <sup>2</sup> + 1 couche à 400 g/m <sup>2</sup> <b>REVIMPEX C5</b> (Procédé N°2) (*)	0.207 mm

<b>NORME AFNOR NF P 84-403</b>	<b>NORME NF EN 1062 -1 / XPT 34 722</b>	<b>TENUE à la fissuration Défauts en partie courante selon normes NFP 84403 et 34722</b>	<b>IMPRESSION ET FINITION</b>	<b>Epaisseur sèche Théorique minimale des systèmes (1)</b>
<b>IMPERMÉABILITÉ I2</b>	<b>E4 V2 W2 A3</b>	<b>0.5 mm</b>	1 couche <b>IMPRESSION OP nf</b> (250 g/m <sup>2</sup> ) ou <b>REVIMPRINT</b> (250 g/m <sup>2</sup> ) + 1 couche <b>REVIMPEX INTERMEDIAIRE</b> (200 g/m <sup>2</sup> ) + 1 couche <b>REVIMPEX TALOCHE</b> (1750 g/m <sup>2</sup> ) (2)	<b>0.83 mm</b>
			2 couches à 250 g/m <sup>2</sup> <b>REVIMPEX 3001</b> sur <b>IMPRESSION OP nf</b> ou <b>REVIMPRINT</b> (250 g/m <sup>2</sup> )	<b>0.37 mm</b>
			2 couches à 250 g/m <sup>2</sup> <b>REVIMPEX C5</b> sur <b>IMPRESSION OP nf</b> ou <b>REVIMPRINT</b> (300 g/m <sup>2</sup> )	<b>0.302 mm</b>
<b>IMPERMEABILITE I3</b>	<b>E5 V2 W2 A4</b>	<b>1.0 mm</b>	1 couche <b>IMPRESSION OP nf</b> (250 g/m <sup>2</sup> ) ou <b>REVIMPRINT</b> (250 g/m <sup>2</sup> ) + 1 couche <b>REVIMPEX INTERMEDIAIRE</b> (400 g/m <sup>2</sup> ) + 1 couche <b>REVIMPEX TALOCHE</b> (1750 g/m <sup>2</sup> ) (2)	<b>0.93 mm</b>
			2 couches à 500 g/m <sup>2</sup> <b>REVIMPEX 3001</b> sur <b>IMPRESSION OP nf</b> ou <b>REVIMPRINT</b> (250 g/m <sup>2</sup> )	<b>0.67 mm</b>
			2 couches à 400 g/m <sup>2</sup> <b>REVIMPEX C5</b> sur <b>IMPRESSION OP nf</b> ou <b>REVIMPRINT</b> (250 g/m <sup>2</sup> )	<b>0.410 mm</b>
<b>IMPERMEABILITE I3 bis dit Imper Inversé</b>	<b>E5 V2 W2 A4</b>	<b>1.0 mm</b>	1 couche <b>IMPRESSION OP nf</b> ou de <b>REVIMPRINT</b> à 250 g/m <sup>2</sup> + 1 couche <b>REVIMPEX TALOCHE</b> à 1750 g/m <sup>2</sup> + 1 couche <b>REVIMPEX 3001</b> à 400 g/m <sup>2</sup> en finition	<b>1.04 mm</b>

NORME AFNOR NF P 84-403	NORME NF EN 1062 -1 / XPT 34 722	TENUE à la fissuration Défauts en partie courante selon normes NFP 84403 et 34722	IMPRESSION ET FINITION	Epaisseur sèche Théorique minimale des systèmes (1)
I4 Armé	E5 V2 W2 A5	2.0 mm	1 couche <b>IMPRESSION OP nf</b> (250 g/m <sup>2</sup> ) ou <b>REVIMPRINT</b> (250 g/m <sup>2</sup> ) + 2 couches <b>REVIMPEX INTERMÉDIAIRE</b> (2 x 400 g/m <sup>2</sup> ) avec armature rapportée <b>CORARMUR nf</b> + 1 couche <b>REVIMPEX TALOCHE</b> (1750 g/m <sup>2</sup> ) (2)	1.23 mm
			2 couches à 400 g/m <sup>2</sup> <b>REVIMPEX 3001</b> avec armature rapportée <b>CORARMUR nf</b> + 1 couche <b>REVIMPEX 3001</b> à 400 g/m <sup>2</sup> sur <b>IMPRESSION OP nf</b> ou <b>REVIMPRINT</b> (250g/m <sup>2</sup> )	0.79 mm
			2 couches à 450 g/m <sup>2</sup> <b>REVIMPEX C5</b> avec armature rapportée <b>CORARMUR nf</b> + 1 couche finition 400 g/m <sup>2</sup> sur <b>IMPRESSION OP nf</b> ou <b>REVIMPRINT</b> (250g/m <sup>2</sup> )	0.735 mm

(1) Il s'agit des épaisseurs sèches théoriques minimales totales (couche d'impression comprise) sur la base desquelles sont établies les consommations minimales.

A appliquer sur support lisse (type mortier taloché fin).

Sur support à relief, les consommations doivent être augmentées pour respecter les épaisseurs minimales indiquées.

Compte tenu des variations d'épaisseur liées à l'application, des épaisseurs inférieures à ces valeurs minimales théoriques peuvent être acceptées ponctuellement lors de vérifications ultérieures sur chantier dans les limites suivantes :

- 20% pour les revêtements de classe I1, I2 et I3
- 10% pour les revêtements de classe I4.

(2) Consommations minimales. Se reporter au paragraphe Consommation de la Fiche Technique.

(\*) :

**Procédé N°1 : application sur béton, enduit de ciment ancien peint (avec des films minces) ou non peint**  
**Procédé N°2 : Rénovation de RPE ou ancien système d'imperméabilité.**

**NOTA : REVIMPEX TALOCHE**

Pour des raisons esthétiques lorsqu'un calepinage est nécessaire, il sera réalisé en REVIMPEX 3001 dans la classe retenue.

### 6.3. SYSTEME D'ENTRETIEN DE L'ISOLATION THERMIQUE CLASSES K1/K2

<b>SYSTEME</b>	<b>Règle Professionnelle ETICS de Décembre 2004</b>	<b>NORME NF EN 1062-1/ XPT 34 722</b>	<b>TENUE à la fissuration</b>	<b>IMPRESSION ET FINITION</b>
<b>ENTRETIEN</b>	Classe K1	E4V2W2A0	sans	1 couche de <b>CORACRYL C3</b> dilué à 20% d'eau à 200 g/m <sup>2</sup> + 1 couche de <b>CORACRYL C3</b> non dilué à 450 g/m <sup>2</sup>
	Classe K2	E4V2W2A1		

Pour l'entretien des ITE, une étude préalable doit être réalisée telle que définit dans les règles professionnelles ETICS de Décembre 2004. L'entreprise applicatrice devra impérativement avoir le niveau de qualification 611 ou 612.

### 6.4. CHOIX DES SYSTEMES :

Il appartient à l'Applicateur de choisir le ou les systèmes de CORONA BATIMENT adaptés à la nature et à l'état du support et en conformité avec les normes et DTU en vigueur.

## **7. SURFACES DE REFERENCE, SURVEILLANCE ET RECEPTION DES TRAVAUX**

### **7.1. SURFACES DE REFERENCE : (selon DTU 42.1)**

Ces surfaces sont traitées par l'entreprise en début de chantier et soumises à l'accord du maître d'ouvrage (ou de son représentant délégué à cet effet) quant à leur aspect après traitement.

Il y aura autant de surfaces de référence qu'il y a de type de supports et de systèmes de revêtement, chacune d'elles faisant 2m<sup>2</sup> au minimum.

Leur traitement comportera toutes opérations de préparation du support, d'application du revêtement et de traitement des joints.

Ces surfaces devront comporter tous les défauts pouvant être rencontrés tels que fissures, faïençage, etc..., si nécessaire les créer.

Le traitement des lézardes (>2mm) relève de travaux de maçonnerie.

Les surfaces de référence peuvent mettre en évidence des phénomènes d'incompatibilité entre le revêtement appliqué et un ancien revêtement organique conservé.

**Les surfaces de référence doivent rester en place pendant toute la durée du chantier, parfaitement localisées et en aucun cas recouvertes à la fin des travaux.**

ICI PAINTS DECO FRANCE se tient à la disposition de l'applicateur pour fournir tous renseignements sur le produit et sa mise en œuvre.

### **7.2. SURVEILLANCE DES TRAVAUX :**

La surveillance des travaux est exercée par le maître d'œuvre éventuellement assisté du bureau de contrôle ou par le maître d'ouvrage.

### **7.3. RECEPTION DES TRAVAUX :**

Cette opération doit avoir lieu au plus tard 15 jours après la fin effective des travaux. Elle donnera lieu à l'établissement d'un procès verbal qui sera signé par les représentants du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et de l'applicateur.

## **8. QUALIFICATION DES ENTREPRISES ET ASSURANCES**

Pour les travaux d'Imperméabilité et d'Entretien des ITE l'entreprise applicatrice doit s'assurer qu'elle possède les niveaux de qualification requis.

Par exemple : pour l'entretien ou la rénovation des ITE ne présentant que de simples défauts d'aspect ou au plus un faïençage superficiel (cas K1-K2), le niveau de qualification requis est le classement Qualibat 611 ou 612 (voir règles professionnelles sur les ETICS).

L'entreprise devra également vérifier auprès de sa compagnie d'assurance que les travaux engagés soient bien couverts par sa police d'assurance.

## 9. GARANTIE

Les systèmes décrits au paragraphe 6 peuvent donner lieu aux garanties suivantes :

PRODUIT	FONTION GARANTIE	DURÉE
COROXAN (2 couches sur impression)	Classe D3	10 ans
CORACRYL C3 (procédé N°1 ou 2°)	Classe D3 (*)	10 ans
REVIMPEX 3001 (procédé N°1 ou 2)	Classe D3	10 ans
REVIMPEX C5 (procédé N°1 ou 2)	Classe D3	10 ans
CORACRYL C3	Classe I1(*)	10 ans
REVIMPEX 3001	Classe I1, I2, I3, I4	10 ans
REVIMPEX C5	Classe I1, I2, I3, I4	10 ans
REVIMPEX TALOCHE	Classe I1, I2, I3, I4	10 ans
REVIMPEX TALOCHE + REVIMPEX 3001	Classe I3	10 ans

Les garanties proposées par ICI PAINTS DECO FRANCE excluent les cas suivants :

- Contamination par des mousses, lichens, moisissures, champignons et toutes sortes de micro-organismes.
- Modification uniforme de la teinte appliquée sur une même façade.
- Modification de la teinte appliquée sur une même façade mais ne recevant pas régulièrement la même exposition aux intempéries :
  - Variation de la couleur due à une érosion différentielle (écoulement des eaux de pluie canalisée par l'architecture par exemple)
  - Atténuation uniforme de l'aspect de la finition (perte de brillant), etc...
- Encrassement partiel ou généralisé résultant :
  - du non respect des règles définies dans le présent document et les Fiches Techniques
  - de l'utilisation de décapants chimiques lors de la préparation des surfaces
  - de la pollution
  - de dégradations, vandalisme, etc...
- Encrassement localisé sous forme de « peigne » (élimination incomplète des produits de décapage).
- Non respect des grammages indiqués : les performances de nos systèmes ne valent que par le respect de l'épaisseur du revêtement et de la régularité de l'épaisseur appliquée. Dans le cas d'un support structuré (non lisse), il faudra tenir compte du développé pour ramener le grammage à la performance demandée.
- Non respect des « Recommandations de mise en œuvre des systèmes de décoration et d'imperméabilité de façade ICI PAINTS DECO FRANCE ».
- Non respect des DTU et des Normes en vigueur.

## CAS DE L'ISOLATION THERMIQUE

ICI PAINTS DECO France ne délivre pas de garantie dans le cadre de l'entretien des ITE.

### EXCLUSIONS

#### **- Sont exclus de la garantie, d'une façon générale :**

- *Les surfaces horizontales.*
- *Les parois faisant avec la verticale un angle supérieur à 10°, exception faite des bandeaux et des corniches.*
- *Les zones de constructions donnant lieu à des remontées capillaires ainsi que les dommages consécutifs à tous les chocs et déprédations.*
- *Les murs de soutènement.*
- *Les murs salpêtrés et/ou soumis aux attaques de micro-organismes (algues, mousses, lichens, etc...).*
- *Les acrotères dont la partie horizontale n'a pas été protégée par des dispositifs appropriés (couvertine, bavette ou larmier, etc...).*
- *Les surfaces recouvertes par des produits silicatés ou à base de silicone.*
- *Les supports non définis dans les guides de recommandations.*
- *Les désordres tels que: mouvements de l'ouvrage, installations de fils à supports métalliques insuffisamment protégés.*
- *Tout dommage ou désordre dans une proportion inférieure à 5% de la surface traitée d'une façade (longitudinale ou latérale).*
- *Les dommages résultant de l'inobservation des règles de l'art et du guide de recommandations ou spécifications techniques approuvées par l'organisme de contrôle.*
- *Les dommages résultant du non respect des documents contractuels, s'il est prouvé que l'applicateur a recherché une économie abusive sur le coût des travaux.*
- *Les dommages résultant de réactions physico-chimiques imprévisibles des fonds (telles celles qui pourraient résulter d'un abus d'additifs dans le mortier, comme hydrofugeant, etc...).*
- *Les parties en contact avec la terre végétale.*
- *Les supports ne recevant jamais ou très peu de lumière solaire.*
- *Le recouvrement de joints de construction.*

*La garantie pourra être attribuée après examen par les services techniques de ICI PAINTS DECO FRANCE des documents de Demande de Certificat de Garantie dûment remplis par l'applicateur.  
En tout état de cause, l'attribution d'une garantie RC ne peut se déduire des termes de ce présent chapitre.*



**La technique sur tous les tons**

ICI Paints Déco France S.A. - Tour Objectif - 2, rue Louis Armand - 92607 Asnières Cedex  
RCS NANTERRE n° B 388 333 304  
Tél. : 01 46 88 30 00 - Fax : 01 46 88 31 40  
[www.coronabatiment.net](http://www.coronabatiment.net)